

# Le Département du Jura met à l'honneur 73 villes et villages fleuris



Les participants réunis au sein du Conseil départemental pour la remise des prix.

Voilà trois ans que la remise des prix des villes et villages fleuris n'avait pu se dérouler. Une manifestation qui s'est donc déroulée à nouveau le 18 février au sein du Conseil départemental du Jura et qui était très attendue par tous ceux - collectivités, bénévoles et particuliers - qui se sont dépensés pour fleurir et décorer leurs endroits du département.

Sixante-treize prix ont été remis dans la catégorie des villes et villages, tandis que soixante-deux autres récompensent les démarches individuelles. Frédéric David, président du jury a tenu à féliciter l'ensemble des participants pour leur travail surtout

dans des conditions climatiques particulières : « Les années de sécheresse sont de plus en plus fréquentes. Il y a eu des épisodes bien particuliers comme les gelées très tardives ainsi que des épisodes de grêle. Cela entraîne la réflexion que nous devons avoir sur les compositions de fleurs

annuelles, vivaces, arbustes et d'arbres. »

Puis il a mis l'accent sur le travail des bénévoles : « Si les élus ne sont pas porteurs du fleurissement, motivés par celui-ci, ce sera très difficile pour les associations. Leur travail est extrêmement important, et dans les petites communes,

## 4 700 COMMUNES LABELLISÉES

Le label « Villes et Villages fleuris », autrefois nommé concours, a été créé en 1959 pour promouvoir le fleurissement, le cadre de vie et les espaces verts. Lorsqu'une commune s'engage dans la démarche, elle peut recevoir un niveau allant de 1 à 4 fleurs. Les niveaux de 1 à 3 fleurs sont désignés par le conseil régional qui peut sélectionner les communes susceptibles d'obtenir un niveau supérieur comme la quatrième fleur qui est attribuée par le conseil national. Le label « Villes et Villages fleuris » rassemble près de 4 700 communes labellisées sur tout le territoire français, dont 277 « 4 fleurs ».

Quelques critères généraux pris en compte, parmi les plus de 60 critères particuliers : motivation de la commune pour obtenir le niveau 1 à 4 fleurs ; demande de valorisation par le végétal et le fleurissement ; moyen de gestion pour entretenir le patrimoine en respectant la biodiversité et les ressources naturelles ; propreté générale des lieux.

Au niveau départemental, un jury composé d'élus, d'experts et de personnalités qualifiées dans les domaines du tourisme, de l'horticulture, du paysage et de l'environnement, réparti en petites équipes de deux ou trois, se rend dans les communes candidates pour les évaluations.

les bénévoles sont essentiels car sans eux, rien ne pourrait se faire. »

Enfin, en complément des prix remis aux communes, autres plantes ont également été offertes à tous ceux qui ont œuvré toute une année pour améliorer la qualité de vie et l'embellissement du cadre de vie des habitants.

Albert Wolff

## LE PALMARÈS DÉPARTEMENTAL

### Communes 1<sup>re</sup> catégorie (*< de 300 habitants*)

#### ■ Communes classées Hors Concours

> Ransan : 3 Fleurs

> Valençay : 2 Fleurs

> Cognac et Verrières (Val Sonnette) : 1 Fleur

#### ■ Classement départemental

> 1<sup>er</sup> Prix : Margny-sur-Ain

> 2<sup>er</sup> Prix : Menotey

> 3<sup>er</sup> Prix : Santans

> 4<sup>er</sup> Prix : Brans

> 5<sup>er</sup> Prix : Taxenne

> 6<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Cuvier et Lombard

> 8<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Arches et Brod

> 10<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Clacy, la Latette, Pont-du-

Noyer et Vitteux

### Communes 2<sup>re</sup> Catégorie (*de 300 à 1 000 habitants*)

#### ■ Communes classées Hors Concours

> Digny, Rochefort-sur-Sioule, Autunne et

Momvres : 3 Fleurs

> Courbouzon : 2 Fleurs (proposée pour

3 Fleurs - Visite du jury régional en 2023), Meaudre et Réhain : 2 Fleurs

> Crémars, Monnet-la-Ville et Villevieux : 1 Fleur

#### ■ Classement départemental

> 1<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Champagny proposée pour

une fleur en 2022, obtenu 1<sup>re</sup> fleur en 2022 et

Cosges (proposé pour une fleur en 2022, obtenu

1<sup>re</sup> fleur en 2022)

> 2<sup>er</sup> Prix : Lavarcie

> 4<sup>er</sup> Prix : Mantry

> 5<sup>er</sup> Prix : Ex Aequo : Nancé, Septmoncelles

Mollines

> 7<sup>er</sup> Prix : Ex Aequo : Nozery et Paray

> 9<sup>er</sup> Prix : Ex Aequo : Labergement-le-Ronce

et Châle

> 11<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Tréboulans, Messia-sous-

Sorre, Rature et Rajon

> 15<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Chapelle-Voland, Falzans

et Jouhe (Prix Coup De Coeur)

> 18<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Aumur, Le Deschaux, La

Pesse et Vaudrey

> 22<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Bussolin, Les Bouchoux,

Molay et Saint-Laurent-la-Roche (La Châlinotte)

### Communes 3<sup>re</sup> Catégorie (*de 1 000 à 5 000 habitants*)

#### ■ Communes classées Hors Concours

> Salins-les-Bains et Tournus : 3 Fleurs

> Abon, Arinthod, Bletterans : 2 Fleurs, Cou-

sance : 2 Fleurs (proposé pour 2 Fleurs en 2022,

obtenu sa 2<sup>re</sup> fleur en 2022)

> Orgement : 1 Fleur (proposé pour 2 Fleurs en

2022, maintien de la 1<sup>re</sup> fleur en 2022)

#### ■ Classement départemental

> 1<sup>er</sup> Prix : Les Rousses

> 2<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Châlonnay, Foucherans

> 4<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Bois-d'Amont, Morbier

> 6<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Fontaine-le-Haut, Mouchard

> 8<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Saint-Aubin, Saint-Laurent-en-

Grandvaux

> Mont-sous-Vaudrey : Commune non classée,

évaluation endommagée

### Communes 4<sup>re</sup> Catégorie (*de 5 000 à 10 000 habitants*)

#### ■ Communes classées Hors Concours

> Champagnole : 3 Fleurs

> Moirans (Hauts-de-Bienne) et Poligny : 2 Fleurs

#### ■ Classement départemental

> 1<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Michèle Bally (Mirebeau),

Christine Bernas (Djoumard)

#### ■ Classement départemental

> 1<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Josiane Roz (Brevans) et

Marie Chevassu (Ménétru-le-Vignoble)

> 5<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Gaët La Cle Des Pres - Di-

minique et Corinne Feneus (Mourmies-Charbonny), Brigitte Gros (Belloncle), Marie-Claude Clet (Chilly-sur-Sainte-Croix), Gae des Moidons - Claudine

Paget (Chilly-sur-Sainte-Croix), Jeanne Ramau (Germigny), Garc Des Halles - Marie-Claire Pabenot

(Baron), Bernard Noir - Ferme de la Petite Mame

(Poligny) et Gaët Frédéric Perrot (Gantiers).

#### ■ Anciennes fermes aménagées à usage

#### ■ Classement départemental

> 1<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Raphael Lacroix (Bois-

d'Amont), Liliane Chalumeau (Villeneuve), André

Jourdan (Margny-sur-Ain - Hamelot De Villard-Sur-Ain)

> 4<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Corinne Chappet (Censeau), Mariana Grawec (Bois), Elise Michael (IHC), Alice Demen (Bred), Daniel Bischet (Tourmont), Évelyne Menon (Coiges), Christine Meugn (Rivey)

> 11<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Daniel Clot (Salins-les-

Bains), Monique Besard (Chambly), Michel Bouc (Montrond)

#### ■ Balcons

#### ■ Classements départemental

> 1<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Evelyne Prudent (Crancot - Hauterochef) et Maurice Sallard (Valençay)

> 3<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Isabelle Nicole (Bracourt), René Durand (Vénissieux - Val-Saint-Étienne) et Hervé Tagliore (Mornay - Haute-Bienne)

#### ■ Décor floral installé sur la voie publique

> 1<sup>er</sup> Prix : Nicole Nérot-Grandjean (Rivey)

> 2<sup>er</sup> Prix : Maurice Tignol (Blanche)

#### ■ Concours départemental des fermes

#### Fléuries

#### ■ Hors Concours

> René Jolin (Mocmonio)

#### ■ Classement départemental

> 1<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Michèle Bally (Mirebeau),

Christine Bernas (Djoumard)

> 3<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Josiane Roz (Brevans) et

Marie Chevassu (Ménétru-le-Vignoble)

> 5<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Gaët La Cle Des Pres - Di-

minique et Corinne Feneus (Mourmies-Charbonny), Brigitte Gros (Belloncle), Marie-Claude Clet (Chilly-sur-Sainte-Croix), Gae des Moidons - Claudine

Paget (Chilly-sur-Sainte-Croix), Jeanne Ramau (Germigny), Garc Des Halles - Marie-Claire Pabenot

(Baron), Bernard Noir - Ferme de la Petite Mame

(Poligny) et Gaët Frédéric Perrot (Gantiers).

#### ■ Anciennes fermes aménagées à usage

#### ■ Classement départemental

> 1<sup>er</sup> Ex Aequo : Pierre Bruchon (Chapelle-Vol-

land), Jean Guyard (Annonci-Beauvoisin) et Régine

Rigaud et Bernard Recouzeaux (Chêne-Bernard)

> 4<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Françoise Berthod (Arches), Daniel Weber (Foulenay), Daniel Gautheron (Chapelle-Voland) et Janine Lambert (Patouy)

#### ■ Bâtiments Publics

#### ■ Hors Concours

> Les mairies de : Morez, Tavaux, Bletterans et Orgier

#### ■ Classement départemental

> 2<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : mairies de Champagnole et Dole

> 3<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : mairies de Cousance et Foucherans

> 5<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : mairies d'Aumur, Authume, Châlon et Rechampot-sur-Nère

> 7<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : mairies de Bœuf-d'Amont, Mazyre, Monier et Villeveux

> 10<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : mairies de Brod, la Lisière et de Saint-Alban

> 16<sup>er</sup> Prix : Gendarmerie d'Orgement

#### ■ Hôtels, restaurants, commerces, hébergements

#### ■ Hors Concours

> Restaurant Le Relais (Censeau)

#### ■ Classement départemental

> 1<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Clinique vétérinaire Flot Chevassu (Lamoura), Michel Grostabbous (gîte Les Mousselines)

> 3<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Coopérative Fermagrine, Olivier Carrod (Lagnieu) et Coopérative La Fruthière Du Pays Grandvalier, Synthia Alvarez (Saint-Laurier-en-Grandval)

> 5<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Gérardine Baud, viticulteur (Grusé) et Domaine de la Petite Mame – Noir Féries, viticulteur (Poligny)

> 7<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Restaurant La Croche (Bletterans), Pub Northwich (Dole), Restaurant Les Jardins Fleurs (Dorey), Caveau-Délice Petit (Fayolle) et Bar Le National (Fontaine-le-Haut)

> 10<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Pierre Coup De Coeur